

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni le 3 avril 2023 à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget principal : approbation du compte de gestion 2022
 - 2 - Budget principal : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats
 - 3 – Approbation de la fongibilité des crédits en M57
 - 4 – Budget principal : approbation du budget primitif 2023
 - 5 – Vote des taux des taxes locales
 - 6 – Attribution des subventions aux associations locales
 - 7 – Budget chaufferie : approbation du compte de gestion 2022
 - 8 - Budget chaufferie : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats
 - 9 – Budget chaufferie : approbation du budget primitif 2023
 - 10 – Travaux d'éclairage public – demande de subvention à TE 38
 - 11 – Participation à une charge financière de la SPL
- Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Aimée BATTEUX, Philippe MACQUET, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Auriane DENIS, Bajram HALILAJ, Jean-Marie KASPERSKI, Jacques PERRIN, Miranda SUCCO.

ABSENTS : Sonia LOMBARDOT, Christian TEGNY (proc. à Miranda SUCCO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 et l'affectation des résultats :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 1 423 096.83 €
- Déficit d'investissement cumulé, restes à réaliser y compris : 155 616.55 €
- 155 616,55 € sont prélevés sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement, le solde de 1 267 480.28 € étant conservé en section de fonctionnement

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3 – APPROBATION DE LA FONGIBILIT DES CREDITS EN M57

Le conseil municipal autorise le maire, dans le cadre de la M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 2 953 362.28 €
- Investissement : 1 178 496.55 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal approuve la reconduction des taux des taxes locales à l'identique :

- Taxe sur le foncier bâti : 34.69%
- Taxe sur le foncier non bâti : 57.01%
- Taxe d'habitation : 11.62%

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le conseil municipal approuve les montants des subventions à verser aux associations locales.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

7 – BUDGET CHAUFFERIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8 – BUDGET CHAUFFERIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 et l'affectation des résultats :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 50 755.08 €
- Excédent d'investissement cumulé, restes à réaliser y compris : 102 503.96 €
- Les excédents sont conservés chacun dans leur section

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

9 – BUDGET CHAUFFERIE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 131 755.08 €
- Investissement : 114 711.96 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10 – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU TE38

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation de l'éclairage public de la rue du Vercors et de la route de Montaud pour un montant HT de 18 545 € et sollicite dans ce cadre une subvention auprès de TE38.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

11- PARTICIPATION FINANCIERE A UNE CHARGE EXCEPTIONNELLE DE LA SPL VERCORS RESTAURATION PAR LES COMMUNES PRESENTES DANS LE CAPITAL DE LA SPL

Le conseil municipal approuve le versement d'une participation financière de 2 289 € à la SPL Vercors Restauration pour couvrir des frais de procédure prud'homal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Les travaux de sécurisation du carrefour des Gorgeraux (rue des fontaines et chemin des Gorgeraux), avec la mise en place de feux intelligents, sont achevés.

En conséquence, les sens de circulation de la rue des Fontaines sont modifiés, dans la portion comprise entre la rue du Vercors et le chemin des Gorgeraux. Un sens interdit a été installé à l'entrée de la rue des Fontaines, côté rue du Vercors. Cette portion est désormais en sens unique (circulation possible uniquement depuis le chemin des Gorgeraux vers la rue du Vercors).

La séance est levée à 21h.